



## HEURTEY PETROCHEM

Société Anonyme

Au capital de 16 415 181,50 €

8, cours Louis Lumière

94300 VINCENNES

442 861 191 R.C.S. CRETEIL

### RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2015

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la marche des affaires de la Société et du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et soumettre notamment à votre approbation les comptes de cet exercice, ainsi que les résolutions de délégation de compétence au Conseil d'Administration lui permettant de procéder à certaines augmentations de capital.

#### 1-ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

##### 1.1. Faits marquants

###### **Investissement dans une unité de fabrication propriétaire en Inde**

Au mois de juillet 2015, le Groupe a fait l'acquisition du terrain sur lequel est implantée son unité de fabrication indienne pour un montant de 3,5 M€. Cette acquisition a été financée par un emprunt de 5M€ sur une durée de 7 ans contracté auprès de la banque BPI.

###### **Constitution d'un groupe d'intégration fiscale**

Le Groupe a procédé à la constitution d'un groupe d'intégration fiscale pour les deux entités françaises Heurtey Petrochem SA et Prosernat. Cette intégration fiscale prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

##### 1.2. Activité du Groupe

En 2015 dans un contexte de marché du secteur pétrolier en fort ralentissement (maintien à un niveau très bas du prix du baril de brut, prolongement et renforcement des sanctions économiques en Russie notamment), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 420 M€ en repli de 4% (-9% à taux de change constant) et a enregistré un montant de prises de commandes de 287 M€. Dans ces conditions, le carnet de commandes du Groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 400 M€.

###### Succès commerciaux

L'exercice 2015 a été marqué par la signature de plusieurs contrats importants dans les deux branches d'activités du Groupe :

- le secteur Fours qui comprend l'activité de conception et de fabrication de fours de raffinage, de pétrochimie et d'hydrogène,
- et le secteur Gaz qui inclut les unités de traitement de gaz naturel.

Les contrats suivants sont parmi les plus significatifs :

- Conception, fabrication et fourniture de trois fours de craquage pour des unités pétrochimiques et de trois unités de récupération de chaleur pour un terminal de GNL. La livraison de ces fours s'effectuera au cours de l'année 2016.
- Conception, fabrication et livraison clés en main d'un four de cokéfaction pour une raffinerie du groupe Reliance Industries Limited en Inde. La livraison de ce four est prévue pour la fin de l'année 2016.
- Conception, fabrication et livraison en 2017 de quatre unités de récupération de chaleur pour un terminal d'exportation de GNL aux Etats-Unis.
- Conception, fabrication et fourniture d'une unité de déshydratation pour une usine de traitement de gaz au Moyen-Orient. La livraison de cette unité est prévue au premier trimestre 2017.

#### Carnet de commandes fermes en fin d'exercice

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose d'un carnet de commandes fermes de 400 M€ contre 507 M€ au 31 décembre 2014. Il est à noter que le carnet de commandes au 31 décembre 2015 intègre un montant de 107 M€ de contrats au Venezuela pour lesquels le Groupe n'anticipe pas d'écoulement significatif en 2016.

La répartition par zone géographique et activités du carnet de commandes est la suivante :

- |                              |             |
|------------------------------|-------------|
| ➤ 11% : Europe/Russie :      | 54% : Fours |
| ➤ 52% : Amériques :          |             |
| ➤ 17% : Moyen Orient/Afrique |             |
| ➤ 20% : Inde/Asie/Océanie    | 46% : Gaz   |

#### Résultats opérationnels courants

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 420,3 M€ en 2015, en décroissance organique de -9 % à taux de change constant.

Le ROC (Résultat Opérationnel Courant) est en repli à +16,3 M€ soit 3,9 % du chiffre d'affaires contre +20,7 M€ en 2014, (4,7 % du chiffre d'affaires). Le résultat opérationnel s'élève à +15,7 M€ contre +20,1 M€ en 2014 après comptabilisation d'une charge de 0,6 M€ correspondant principalement aux coûts de fermeture de la filiale sud-africaine.

Le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à +8,3 M€ (part du Groupe +8,3 M€) après prise en compte:

- du coût de l'endettement financier net de 0,7 M€
- du résultat des autres produits et charges financières de +0,9 M€
- d'une charge d'impôt de 7,7 M€.

#### Réorganisation des participations

Au mois de mai 2015, afin de rationaliser son activité opérationnelle en Inde, le Groupe a procédé à la fermeture de la filiale indienne d'ingénierie de détail « PCDI » qui employait 15 collaborateurs et travaillait uniquement en sous-traitance des autres entités du Groupe. Une partie de l'équipe d'exécution opérationnelle de cette filiale a été intégrée à la filiale Heurtey Petrochem India à Mumbai.

En fin d'année, compte tenu des perspectives de marché très incertaines, le Groupe a également procédé à la mise en sommeil de la filiale en Afrique du Sud, en situation de sous-charge structurelle ; cette filiale comptait 7 personnes en début d'année.

En 2015 cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M€.

### Activité de la Société

La société française Heurtey Petrochem SA a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 117,7 M€ contre 159,2 M€ en 2014, en repli de 26%, avec une rentabilité opérationnelle en forte baisse à -2,7 M€ contre +10,5 M€ en 2014.

Le résultat opérationnel courant de la société a été fortement impacté par la réduction du chiffre d'affaires de la société et des surcoûts importants, notamment sur un projet au Moyen-Orient, qui ont occasionné la comptabilisation d'une perte à terminaison de 1,8 M€.

Au plan commercial, l'année 2015 a été marquée par un ralentissement des prises de commandes en propre à 33 M€ contre 85 M€ en 2014.

Le contrôle fiscal de la société s'est conclu en 2015 sans notification de redressement significatif.

Certaines activités du groupe en Inde font actuellement l'objet d'un contrôle fiscal et d'une procédure de contestation par le Groupe, en cours devant les tribunaux compétents.

En Roumanie, les opérations du Groupe ont fait l'objet d'un contrôle de TVA pour lequel le Groupe a obtenu en appel une décision favorable sur la qualification du régime de TVA de ces opérations.

### Activité des filiales

L'activité des principales filiales est résumée ci-dessous :

#### **Petro-Chem Development Co. Inc**

L'année 2015 a été une année de forte activité pour la filiale américaine PETRO-CHEM DEVELOPMENT Co. Inc. qui a réalisé un chiffre d'affaires en forte progression, de 150,7 M€ contre 128,7 M€ en 2014 (+17%) grâce au niveau élevé de son backlog de fin d'année 2014. Compte tenu de ce volume d'activité important, de la contribution du projet Exxon Baytown et d'une bonne maîtrise d'ensemble de l'exécution des projets, la filiale américaine a réalisé un excellent résultat opérationnel de +16,5 M€, soit 10,9% du chiffre d'affaires.

#### **Prosernat SA**

La société Prosernat est spécialisée dans la fourniture de technologies et la réalisation de projets clé en mains dans le domaine du traitement de gaz naturel, spécialement la désacidification, la désulfuration et la déshydratation.

En 2015 la filiale Prosernat a réalisé un chiffre d'affaires en croissance, de 103,3 M€ (+28%) contre 80,7 M€ en 2014 compte tenu du backlog élevé de début d'année. La rentabilité opérationnelle a été fortement affectée par l'annulation de 2M€ de marges dégagées antérieurement sur un projet actuellement suspendu au Venezuela ainsi que par la comptabilisation d'une provision de 1M€ sur un ensemble de créances relatives à des travaux d'études au Venezuela également. Compte tenu de ces éléments, la filiale Prosernat a réalisé une rentabilité opérationnelle de +0,7 M€ contre +4,0 M€ en 2014.

En 2015, Prosernat a procédé au refinancement bancaire de l'acquisition de la société ITS portant la technologie Smartsulf par un emprunt bancaire sur 3 ans de 2,1 M€.

#### **Heurtey Petrochem India Private Ltd**

Dans un contexte de redémarrage en Inde des investissements du secteur pétrolier, la filiale indienne HEURTEY PETROCHEM INDIA Pvt Ltd a maintenu ses positions sur le marché indien et a réalisé un chiffre d'affaires de 28,0 M€ en augmentation de 52 % par rapport à 2014 (18,4 M€). Sa rentabilité opérationnelle est proche de l'équilibre (-53 K€) compte tenu des difficultés rencontrées sur l'achèvement de certains projets.

Il faut également noter que la filiale indienne est impliquée dans la signature et la réalisation de plusieurs contrats importants du Groupe sur le marché indien avec notamment les sociétés Reliance et BPCL, pour des montants de 24 M€ et 15 M€ signés par la société de tête du Groupe.

#### **Petro-Chem Korea Company Ltd**

La filiale coréenne Petro-Chem Korea Company Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 20,0 M€ en nette progression (+ 38 %) par rapport au chiffre d'affaires réalisé en 2014 (14,4 M€), compte tenu de l'augmentation des prises de commandes de la période. Elle a maintenu un bon niveau de rentabilité opérationnelle à +1,6 M€ soit 8 % du chiffre d'affaires.

#### **Heurtey Petrochem Rus Ltd**

En 2015 dans un contexte de marché très réduit toujours affecté par les sanctions économiques, la filiale russe HEURTEY PETROCHEM Rus Ltd a réalisé un chiffre d'affaires en très net repli, de 14,6 M€ contre 83 M€ en 2014 - année qui a vu l'achèvement des contrats importants avec le groupe Rosneft. Dans ces conditions de volume d'activité réduit, la filiale russe a dégagé un très bon résultat opérationnel à + 1,9 M€ soit 13% du chiffre d'affaires compte tenu des marges dégagées sur les projets en phase d'achèvement.

#### **Heurtey Petrochem Manufacturing**

La filiale Heurtey Petrochem Manufacturing, spécialisée dans la fabrication des structures et le soudage de faisceaux, a bénéficié d'une activité soutenue, tant en soudage de faisceaux et production de structures soudées pour la branche Fours qu'en réalisation de fabrication d'unités modulaires pour la branche Gaz.

Dans ces conditions, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 14,2 M€ contre 18,3 M€ en 2014 (année de très forte charge de production) et un résultat opérationnel de +0,5 M€ contre +2,1 M€ en 2014.

#### **Heurtey Petrochem Technology (Beijing) Co.Ltd**

La filiale a rencontré des difficultés commerciales sur le marché domestique très compétitif et, dans ces conditions, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 M€ et une perte opérationnelle de 0,45 M€ essentiellement constituée de salaires et des dépenses courantes.

#### **Heurtey-Petrochem South Africa Pty Ltd**

Dans un marché domestique également très réduit, la société a réalisé un chiffre d'affaires de faible volume en 2015 comparable à 2014 à 1,2 M€. Le résultat opérationnel est négatif à -0.6 M€, constitué pour l'essentiel de dépenses courantes de salaires et d'exploitation.

Devant l'absence de perspectives à moyen terme dans ce pays, le Groupe a procédé à la mise en sommeil de cette entité en fin d'année qui a conduit à comptabiliser un montant de 0,4 M€ de coûts non récurrents de restructuration.

#### Heurtey Petrochem Romania

La filiale roumaine HEURTEY PETROCHEM ROMANIA Srl, en charge des études de détail, a réalisé un volume de 42 000 heures d'ingénierie en augmentation de 10 000 heures par rapport à 2014.

## 2. EVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

## 3. COMPTES ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015

### a) COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

#### ❖ COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

#### ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR

Répartition du Chiffres d'affaires par secteur	Exercice 2015		Exercice 2014	
	M €	%	M €	%
<b>FOURS</b>	309,2	74%	349,8	80%
<b>GAZ</b>	111,1	26%	87,7	20%
<b>Total</b>	420,3	100%	437,5	100%

La part du chiffre d'affaires du secteur gaz est en croissance de 6 % compte tenu du niveau élevé du backlog de début d'année

#### ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (liée à l'implantation du client)

En milliers d'Euros	Exercice 2015	Exercice 2014
France/Europe/Russie	60 484	139 757
Moyen Orient/Afrique	63 100	21 400
Inde/Asie/Océanie	81 056	83 720
Amériques	215 636	192 603
<b>Total chiffres d'affaires</b>	420 276	437 481

Le coût des ventes s'élève en 2015 à 360,5 M€ contre 376,9 M€ en décroissance de 4,2%, en ligne avec la décroissance du chiffre d'affaires de 3,9%. Le coût des ventes représente 86,8% du chiffre d'affaires et est stable comparativement à l'exercice précédent.

La marge brute du groupe s'élève en 2015 à +59,8 M€ soit 14,2% du chiffre d'affaires contre +60,6 M€ soit 13,9% en 2014 soit un taux de marge brute opérationnelle stable. L'effet de change sur la marge brute en 2016 est de +3,2 M€.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 16,3 M€ contre 20,7 M€ en 2014 et 3,9 % du chiffre d'affaires contre 4,7% en 2014.

En 2015, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -0,6 M€ et correspondent principalement aux frais de fermeture et de restructuration de la filiale sud-africaine et à un amortissement exceptionnel de coûts d'aménagement pour Prosernat.

Le coût de l'endettement financier net de - 0,7 M€ est en diminution par rapport à 2014 (- 0,9 M€) et est principalement constitué des charges d'intérêt d'emprunt. Les autres produits et charges financiers s'élèvent à +0,9 M€ contre -4,5 M€ en 2014 compte tenu des différences de change positive.

La charge d'impôt sur le résultat s'établit à 7,7 M€, incluant la CVAE pour 512 K€. La charge d'impôt est affectée par :

- un montant de 0,7 M€ de crédits d'impôts étrangers provenant de retenues à la source sur des opérations à l'étranger qui n'ont pas pu être imputées sur la charge d'impôts de l'intégration fiscale en France ;
- la non activation de déficits fiscaux pour un montant de 0,4 M€ dans certaines filiales déficitaires du Groupe en 2015 ;
- la distribution défavorable du résultat fiscal dans les filiales Groupe.

Le résultat net consolidé s'établit à 8,3 M€ contre 9,6 M€ en 2014. Le résultat net part du Groupe, après résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires), ressort à +8,3 M€ contre +9,2 M€ en 2014.

## - ETATS DE SITUATION FINANCIERE

### ACTIF

#### **Actifs non courants**

Les actifs non courants comprennent :

- L'écart d'acquisition relatif aux Unités Génératrices de Trésorerie –UGT- Fours USA et Corée pour 29,7 M€, à l'UGT Gaz pour 34,8 M€ et aux autres UGT pour 2,6 M€. L'évolution de ce poste provient pour l'essentiel de l'affectation d'un montant de 1,5 M€ à la technologie Smartsulf qui est venu diminuer la valeur de l'écart d'acquisition de l'UGT gaz ;
- Les immobilisations incorporelles pour 11,0 M€ contre 8,0 M€ au 31 décembre 2014 compte tenu de l'affectation de la technologie Smartsulf et des frais de recherche et développement pour 0,8 M€ ;
- Les immobilisations corporelles pour 11,0 M€ contre 8,8 M€ au 31 décembre 2014 compte tenu de l'investissement d'acquisition du terrain de l'usine indienne pour 3,5M€ ;
- Les actifs financiers pour 1,8 M€
- Les actifs d'impôts différés pour 4,1 M€ contre 3,8 M€ au 31 décembre 2014.

#### **Actifs courants**

Les actifs courants comprennent :

- Les stocks au 31 décembre 2015 pour 2,8 M€ concernant principalement la société Heurtey SA, la filiale américaine, la filiale de production Heurtey Petrochem Manufacturing et la filiale Prosernat ;
- Les montants portés à l'actif sur Contrats de construction long terme pour 77,9 M€ contre 88,4 M€ en 2014 ;

- Les comptes « Clients et comptes rattachés » pour un montant de 148,7 M€ contre 157,0 M€ au 31 décembre 2014 soit une diminution de 5,8% par rapport à 2014 liée à la décroissance du volume d'activité;
- Les autres actifs courants pour 37,7 M€ constitués principalement de créances fiscales pour 19,5 M€ et d'avances et acomptes versés pour 7,2 M€ aux fournisseurs ;
- La trésorerie et équivalents de trésorerie pour 54,9 M€ contre 56,2 M€ au 31 décembre 2014.

## **PASSIF**

### **Capitaux propres**

Les capitaux propres s'élèvent à 93,8 M€ et sont constitués de :

- Capital social	16,4 M€
- Primes d'émission	35,5 M€
- Réserves consolidées	29,2 M€
- Résultat de l'exercice (part du Groupe)	8,3 M€
- Réserves de conversion	4,1 M€
Total capitaux propres (part du Groupe)	93,6 M€
Participations ne donnant pas le contrôle	0,2 M€
<b>TOTAL</b>	<b>93,8 M€</b>

### **Passifs non courants**

Les passifs non courants comprennent :

- Les dettes financières non courantes pour un montant de 7,2 M€ contre 7,3 M€ en 2014 ; l'évolution de ce poste provient :
  - o à la hausse : pour un montant de 6,4 M€ lié principalement à l'emprunt BPI de 5 M€ destiné à financer l'acquisition du terrain de l'unité de production en Inde et pour 2,1 M€ lié à un emprunt contracté pour financer l'acquisition de la technologie Smartsulf ;
  - o à la baisse : du reclassement à moins d'un an des emprunts bancaires pour 6,5 M€ et d'une diminution des avances conditionnées pour 1,4 M€ ;
- les provisions pour litiges de 0,8 M€ et pour engagements de retraite et avantages assimilés pour un montant de 1,7 M€
- les passifs d'impôts différés pour 4,4 M€.
- les autres passifs non courants pour 2,0 M€ (dettes d'earn out sur acquisition de la société ITS portant la technologie Smartsulf).

### **Passifs courants**

Les passifs courants comprennent :

- Les dettes financières à moins d'un an pour un montant de 28,5 M€ contre 26,8 M€ en 2014 ; l'évolution de ce poste provient :
  - o A la hausse : des concours bancaires en augmentation de 0,5 M€, de la part à moins d'un an de 1,5 M€ de l'emprunt contracté pour financer l'achat de la société ITS portant la technologie Smartsulf ;
  - o Du reclassement à moins d'un an des emprunts bancaires pour 6,5 M€ ;
  - o A la baisse : du remboursement des échéances amortissables du crédit syndiqué pour 2.5 M€, des remboursements des lignes de crédit de l'emprunt syndiqué pour 3.1 M€ et des remboursements de 1 M€ des emprunts contractés pour l'acquisition de la société ITS et de la technologie MEG;

- Les provisions pour risques et charges pour un montant de 6,1 M€ dont 3,0 M€ de provisions pour garantie;
- Les montants portés au passif sur contrats de construction long terme pour 76,4 M€ ;
- Les fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 175,2 M€ contre 184,3 M€ au 31 décembre 2014 ;
- Les impôts courants passifs pour 2,2 M€ ;
- Les instruments financiers dérivés pour 2,2 M€ ;
- Les autres passifs courants pour 24,5 M€ contre 21,3 M€ en 2014 constitués principalement des passifs fiscaux et sociaux pour 13,9 M€, contre 14,4 M€ au 31 décembre 2014.

b) **COMPTES SOCIAUX DE HEURTEY PETROCHEM SA**

❖ **COMPTE DE RESULTAT**

Le chiffre d'affaires 2015 de 117,7 M€ est en décroissance de 26% par rapport à 2014 compte tenu du volume réduit de signatures de l'exercice et de la baisse d'activités liée à l'achèvement des projets en Russie.

La société a facturé à ses filiales détenues à 100% un montant de management fees de 2,9 M€.

Le total des produits d'exploitation est de 120,2 M€ et comprend notamment 0,6 M€ de production immobilisée correspondant aux frais de développement activés.

Le total des achats et charges externes est de 103,7 M€ contre 134,0 M€ et comprend des achats de matériels pour 80,7 M€.

Les charges de personnel de 13,5 M€ sont stables par rapport à 2014.

Le résultat d'exploitation qui ressort à -2,7 M€ contre +10,5 M€ en 2014 est en fort repli compte tenu de la réduction du volume d'activité et des surcoûts importants principalement rencontrés sur un projet au Moyen Orient.

Le résultat financier de + 3,8 M€ est en forte amélioration par rapport à 2014 (+0,1 M€). Il est constitué d'un montant de dividendes reçus des filiales de +5,8 M€, d'une différence positive nette de change de 1,2 M€ sur les opérations en devises réalisées sur l'exercice, d'une charge d'intérêts bancaires sur les emprunts de -0,6 M€ et d'une dotation financière aux provisions de 2,6 M€ correspondant pour 2 M€ à la dépréciation des titres et du compte-courant de la filiale chinoise.

Le résultat exceptionnel de -0,6 M€ est principalement constitué :

- de charges de restructuration pour 0,3 M€ ;
- de la dotation nette aux provisions réglementées des amortissements dérogatoires de 0,1 M€ ;
- de pertes sur exercices antérieurs de 0,2 M€.

Le résultat net est de +0,7 M€, après impôts. Il est à noter que la société enregistre un crédit d'impôt recherche de +0,4 M€ et une charge d'impôt de 0,2 M€.



## ❖ BILAN

### • ACTIF

L'actif immobilisé corporel et incorporel net s'élève à 5,4 M€.

L'actif immobilisé financier augmente de 2,4 M€ suite notamment à :

- l'augmentation des titres de participation de la filiale Heurtey Petrochem India suite à l'augmentation de capital de la filiale indienne pour 3,5 M€ ;
- la dépréciation des titres de la filiale chinoise pour 1,3 M€.

Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 65,2 M€ contre 93,1 M€ en 2014 dont 38,0 M€ de factures à établir sur affaires en cours nettes des avances reçues.

Le poste « Autres créances » qui ressort à 14,3 M€ (contre 13,9 M€ en 2014) comprend principalement :

- des créances nettes envers les filiales du Groupe à hauteur de 4,4 M€.
- des créances de TVA pour 9,3 M€ et d'impôt sur les sociétés pour 4,4 M€
- des créances sur divers débiteurs de 0,5 M€

Le poste « avances et acomptes versés » s'élève à 8,9 M€.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement représentent 17,1 M€ au 31 décembre 2015 contre 6,0 M€ au 31 décembre 2014.

### • PASSIF

Les capitaux propres s'élèvent à 64,1 M€ au 31 décembre 2015 contre 65,6 M€ au 31 décembre 2014 et comprennent :

- le capital social qui s'élève à 16,4 M€ ;
- les primes d'émission pour 35,5 M€ ;
- la réserve légale et les réserves réglementées 1,2 M€
- le report à nouveau de 4,1 M€,
- le résultat de l'exercice pour 0,6 M€
- les provisions réglementées de 6,2 M€ correspondant principalement aux amortissements dérogatoires cumulés au 31 décembre 2015.

Les provisions pour risques et charges de 4,7 M€ comprennent des provisions pour perte à terminaison de 1,8M€, des provisions pour garantie à hauteur de 1,7 M€, des provisions pour risques de change à hauteur de 0,4 M€, et des provisions pour retraite à hauteur de 0,8 M€.

Les dettes financières s'élèvent à 39,6 M€ au 31 décembre 2015 contre 33,7 M€ au 31 décembre 2014 et se composent :

- du solde de l'emprunt bancaire de 1,6 M€ souscrit en mai 2011 pour l'acquisition de Prosernat
- du solde de 3,1 M€ des trois lignes moyen terme de refinancement des trois tranches du crédit vendeur consenti par IFPEN;
- du solde de 1,9 M€ de la 3<sup>ème</sup> tranche de l'emprunt bancaire contracté pour l'investissement en Roumanie ;
- de concours bancaires et d'intérêts courus pour 16 M€ ;
- de l'emprunt contracté auprès de la BPI pour 5,8 M€.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se montent à 58,9 M€ dont 31,6 M€ de charges à payer et 27,3 M€ de dettes fournisseurs.

Les dettes fiscales et sociales sont de 8,6 M€ contre 6,0 M€ au 31 décembre 2014.

Les produits constatés d'avance se montent à 6,8 M€ contre 9,5 M€ au 31 décembre 2014. Ils concernent la part des facturations d'avance retraitées en fonction de l'avancement des contrats.

#### Délais de règlement des clients

K€	Total comptes clients	Non échus	Echus	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 360 jours	+ de 360 jours
31/12/2014	39 446	31 533	7 913	411	731	303	2 085	1 757	990	1 636
31/12/2015	28 410	5 568	22 842	424	1 242	728	942	430	6 834	12 240

Le montant des créances échues depuis 180 jours et au-delà est provisionné à hauteur de 1,1 M€.

#### Délais de règlement des fournisseurs

K€	Total dettes fournisseurs	Non échues	Echues	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 360 jours	+ de 360 jours
31/12/2014	24 742	18 192	6 550	624	2 066	860	952	1 200	418	428
31/12/2015	31 162	12 915	18 247	4 321	4 197	2 578	4 441	95	1 770	845

La différence entre le total des dettes présenté ci-dessus et les comptes annuels s'explique par les factures non parvenues.

#### 4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 1,3 M€ pour l'exercice 2015, contre 1,6 M€ pour l'exercice 2014, dont 0,6 M€ pour Heurtey Petrochem SA et 0,7 M€ pour Prosernat.

Les actions de R&D ont notamment porté sur :

- La conception d'une nouvelle unité de production d'hydrogène en partenariat avec IFP Energies Nouvelles,
- Le développement d'un nouveau type de tubes pour les fours de vapocraquage d'éthylène,
- Le développement d'un échangeur gaz/gaz permettant une intégration de ce produit dans notre gamme de production,
- Le développement de méthodes et de standards Groupe de conception et de calcul des fours,
- Des procédés de traitement des gaz acides,
- Des actions de développement pour le MEG Reclaiming et la récupération de soufre,
- Des développements complémentaires sur notre système de gestion de données techniques,

Les frais non capitalisés s'élèvent à 0,7 M€.

#### 5. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2016 est caractérisée par des perspectives de marché fortement affectées par un effondrement du prix du baril qui engendre des reports et des annulations des décisions d'investissement des compagnies pétrolières dans la majeure partie des zones de marché du Groupe. Le Groupe aborde l'année 2016 avec un carnet de commandes de 400 M€\*, en décroissance, et dans un marché très dégradé. Il anticipe donc une décroissance de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel.

Le Groupe qui n'anticipe pas de reprise de ses marchés à court terme va lancer un plan de restructuration qui se traduira par la suppression d'une centaine d'emplois dans le monde et un effort supplémentaire de réduction de ses frais généraux avec l'objectif de réduire ses coûts fixes de 10 M€ en base annuelle à partir de 2017.

\* dont un montant de 107 M€ de contrats au Venezuela pour lesquels le groupe n'anticipe pas d'écoulement significatif en 2016.

## 6. INFORMATION EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

### a) En matière sociale

#### • Information sur le Groupe

Le Groupe emploie 981 personnes au 31 décembre 2015, soit 7 % de moins qu'au 31 décembre 2014. Les effectifs moyens annuels ressortent à 993.

La diminution des effectifs du Groupe résulte :

- de la fermeture de la filiale Sud-africaine et de l'entité indienne PCDI ;
- de la prudence dans les remplacements des départs naturels dans la plupart des entités du Groupe consécutivement au ralentissement de nos marchés depuis mi-2015.

La répartition entre les femmes (26 % de l'effectif) et les hommes (74 %) s'améliore légèrement (respectivement 25 % et 75 % en 2014).

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2015 se répartit comme suit par zones géographiques :

PAYS	Effectif
1 États-Unis	90
2 France	292
3 Inde	145
4 Roumanie	324
5 Autres	130
Total général	981

#### • Information sur la Société en France

L'effectif de la Société au 31 décembre 2015 est de 128 salariés, contre 135 au 31 décembre 2014-

Au cours de l'exercice 2015 :

- 15 recrutements ont été effectués, dont 1 en contrat à durée déterminée, 2 en apprentissage et 2 en contrat de professionnalisation,
- 16 départs ont été enregistrés.

La Société a employé en moyenne 0,84 personne intérimaire (en équivalent temps plein) au cours de l'exercice.

Le temps de travail est de 35 heures. Les collaborateurs travaillent 37 heures par semaine et bénéficient en contrepartie de 12 jours de RTT par an.

Au cours de l'exercice 2015, 1 461 jours calendaires d'absence ont été enregistrés dont :

- 1 139 pour cause de maladie
- 206 pour cause de maternité
- 44 pour cause de paternité
- 72 pour cause d'accident du travail ou de trajet.

Un accident de travail a occasionné un arrêt de 9 jours, et 63 jours pour un accident de trajet.

Les salaires versés au cours de l'exercice se montent à 9,0 M€, auxquels s'ajoutent 4,5 M€ de charges sociales.

Un accord de participation, un accord d'intéressement ainsi qu'un plan d'épargne d'entreprise et un plan d'épargne collectif pour la retraite sont en vigueur dans l'entreprise. Les sommes comptabilisées sur l'exercice 2015 s'élèvent à 316 K€ (Intéressement, participation).

En matière d'égalité professionnelle et salariale, la Société suit désormais les indicateurs par âge et par sexe annuellement dans le cadre d'un rapport au Conseil d'Administration puis au Comité d'Entreprise. A partir de ce suivi annuel, des actions correctives sont mises en place si nécessaire.

Au cours de l'exercice 2015, 87 salariés ont bénéficié de 2262 heures de formation. L'investissement correspondant se chiffre à 229 K€, incluant coûts externes pédagogiques et salaires des stagiaires, charges sociales incluses, soit 2,55 % de la masse salariale.

Dans le cadre de la réforme de la formation, l'entreprise a versé l'équivalent de 1 % de sa masse salariale au titre du FPSPP/CPF/professionnalisation/plan de formation. Au total, l'effort de formation est de 3,55 % de la masse salariale, soit 318 K€.

La Société emploie 1 salarié reconnu comme travailleur handicapé. Elle réalise une partie de ses achats de fournitures auprès d'ateliers protégés employant des handicapés et complète son obligation au titre de 2015 par un versement de 19 K€ aux AGEFIPH.

Le budget d'œuvres sociales du Comité d'entreprise représente 0,7 % de la masse salariale pour un montant de 62 K€ au cours de l'exercice 2015.

La Société peut avoir recours à la sous-traitance pour des activités nécessitant une compétence particulière ou en cas de surcroît temporaire d'activité. Les travaux de montage sur les chantiers sont en général sous-traités auprès d'entreprises locales.

#### **b) En matière environnementale**

Le Groupe réalise ses activités dans le cadre des réglementations internationales et nationales applicables dans les pays où sont situés les projets. Les règles, ainsi que les exigences contractuelles du client en matière de rejets dans l'environnement sont prises en compte durant toute la phase de réalisation du projet.

Le Groupe dispose de deux unités de fabrication, l'une en Roumanie dans la filiale Heurtey Petrochem Manufacturing et l'autre, plus récente, en Inde dans la filiale Heurtey Petrochem India Private Ltd.

Toutes les autres implantations du Groupe correspondent à des activités de bureau.

Les consommations de l'usine roumaine ont été les suivantes pour l'exercice 2015 :

CONSOMMATIONS	UNITE	QUANTITE 2014	QUANTITE 2015
• <u>Ressources naturelles</u>			
- Electricité	MWh	1 617	2 023
- Gaz naturel			
• pour la production	m <sup>3</sup>	181 800	280 000
• pour le chauffage	m <sup>3</sup>	60 000	70 000
- Eau courante	m <sup>3</sup>	8 193	9 532
- Eau déminéralisée	m <sup>3</sup>	185	200
• <u>Utilités et consommables</u>			
- Oxygène	m <sup>3</sup>	135 098	185 000
- Argon	m <sup>3</sup>	41 500	45 000
- Fuel	L	34 255	30 000
- Essence	L	960	1 100
- CO2	kg	30 454	34 500

Le taux de consommation des ressources naturelles par tonne de production est resté stable d'un exercice sur l'autre.

Les déchets produits par l'usine sont, pour certains, valorisés par revente à des entreprises spécialisées dans le recyclage. Les déchets non valorisables sont éliminés par des entreprises locales sous-traitantes possédant les agréments nécessaires.

Les déchets produits en 2015 se répartissent comme suit entre valorisation et élimination :

DECHETS	UNITES	VALORISES		ELIMINES	
		2014	2015	2014	2015
Ferraille	t	370	316		
Copeaux de métal	t	12	11		
Résidus métalliques (sablage)	t	9.3	6		
Carton/papier	t	4	5		
Plastique (film/PET)	t	1.5	1.8		
Bois (boîtes et palettes)	t	45	30		
Emballages et matières nocives (peintures)	t			17	17
Filtres usés	t			0.06	0.1
Matériaux isolants (fibre céramique réfractaire)	t			0.1	0.02
Déchets de construction	t			12	
Déchets ménagers	m <sup>3</sup>			281	240

Le taux de recyclage s'est amélioré de 1,7 % entre les deux exercices.

Les consommations de l'usine indienne ont été les suivantes pour 2015 :

Consommations ressources naturelles		
Descriptif	Unité	Quantité 2015
Energie	MWh	426
Eau	m <sup>3</sup>	400

L'usine a valorisé en 2015 100 tonnes de déchets (ferraille) collectées par des entreprises de recyclage.

Les deux usines du Groupe sont certifiées *ISO 14001*.

Aucune amende n'a été encourue au titre des normes environnementales par aucune des deux usines du Groupe en 2015.

c) **En matière sociétale**

Le Groupe dispose d'une Charte Éthique déclinée dans toutes ses entités et régulièrement mise à jour, définissant les droits fondamentaux et les règles de conduite des affaires qu'il entend respecter dans l'exercice de ses activités. Une formation de sensibilisation aux différentes thématiques de l'éthique en milieu professionnel est mise en place pour l'ensemble des entités depuis 2015.

**7. ACTIONNARIAT**

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de Commerce, nous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant au 31 décembre 2015 plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 %, 66 2/3 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote de la Société Heurtey Petrochem SA :

- IFP Investissements possède plus de 33 1/3 % du capital et des droits de vote.
- ALTO Invest et Salvepar possèdent chacun plus de 5 % du capital et des droits de vote.
- EXIMIUM possède plus de 5 % du capital.

Au cours de l'exercice 2015, les franchissements de seuils légaux et statutaires suivants ont été notifiés à la Société :

Déclarant	Date de notification	Seuil franchi (en %)		Détention après franchissement (en %)	
		Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
EXIMIUM	15/04/2015	5 % (à la hausse)	-	5,015 %	4,76 %
ALTO Invest	02/10/2015	6 % (à la baisse)	6 % (à la baisse)	5,99 %	5,69 %

M. Jacques Moulin, Directeur Général Délégué a procédé à la cession de 4 961 actions au cours de l'exercice 2015 pour un montant total de 117 K€, soit un prix moyen de cession de 23,49 € l'action.

## Evolution du capital

Le capital de Heurtey Petrochem s'élève au 31 décembre 2015 à 16 415 181,50 €.

Le Conseil d'Administration du 17 mars 2015 a constaté que les conditions d'attribution définitive des actions gratuites consenties lors du Conseil du 22 mai 2012 étaient partiellement remplies et donnaient droit à 55,475 % des actions octroyées. Le Conseil du 17 mars 2015 a également approuvé les formules de calcul liées à la préservation des droits des bénéficiaires des actions gratuites dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de juin 2014 et fixé, après application de ces calculs, la proportion d'actions gratuitement attribuées à 61,06 % des actions octroyées. Le 31 mai 2015, le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, a ainsi constaté l'émission de 18 323 actions nouvelles de 3,34 € chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 61 198,82 €, libérée par incorporation de sommes prélevées sur le compte "réserve indisponible". Il a modifié en conséquence les articles 6 (Apports) et 7 (Capital Social) des statuts.

Les mandataires sociaux attributaires d'actions gratuites doivent mettre au nominatif et conserver jusqu'à la fin de leur mandat social 33 % des actions attribuées.

		Nombre d'actions	Valeur nominale	Variation du capital	Capital après opération
	<b>Situation au 31/12/2014</b>	<b>4 896 402</b>	<b>3,34</b>		<b>16 353 982,68</b>
31.05.2015	Augmentation de capital par attribution gratuite définitive de 18 323 actions du Plan du 22.05.2012	18 323	3.34	61 198,82	
31.12.2015	<b>Situation après attribution gratuite aux salariés</b>	<b>4 914 725</b>	<b>3,34</b>		<b>16 415 181,50</b>

Le personnel ne détient aucune action de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un FCPE.

## Délégations de compétence et autorisations au Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous indique les résolutions adoptées en Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à augmenter le capital social (et autres autorisations) et l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice 2015.

OBJET	VALIDITE	PLAFOND	UTILISATION au cours de 2015
Autorisation d'acheter des actions de la société pour objectifs d'animation du cours, de croissance externe et de couverture de l'actionnariat salarié	17ème résolution AGO du 5/06/2015 Durée : 18 mois Échéance : 4/12/2016	5% du capital social prix maxi d'achat : 55 € Montant maxi : 13 465 100 €	voir le bilan du contrat de liquidité
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	8ème résolution AGE du 4/06/2014 Durée : 26 mois Échéance : 3/08/2016	1,5 M€	NEANT
Emission d'actions ordinaires donnant le cas échéant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre avec <u>maintien du DPS</u>	9ème résolution AGE du 4/06/2014 Durée : 26 mois Échéance : 3/08/2016	nominal : 8,5 M€ valeurs mobilières représentatives de créances : 50 M€	NEANT

Emission d'actions ordinaires donnant le cas échéant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre avec <u>suppression du DPS au profit de catégories de personnes.</u>	18ème résolution AGE du 5/06/2015 Durée : 18 mois Échéance : 4/12/2016	nominal : 4,5 M€ valeurs mobilières représentatives de créances : 50 M€	NEANT
Attribution gratuite d'actions existantes aux salariés ou mandataires sociaux	20ème résolution AGE du 24/05/2012 Durée : 38 mois Échéance : 23/07/2015	4 % du capital social	NEANT

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale du 3 juin 2016 des résolutions l'autorisant à procéder à des augmentations de capital ou à des achats d'actions de la Société, résolutions qui sont résumées ci-dessous :

OBJET	VALIDITE	PLAFOND
Autorisation d'acheter des actions de la société pour objectifs d'animation du cours, de croissance externe et de couverture de l'actionnariat salarié (6 <sup>ème</sup> résolution)	Durée : 18 mois Échéance : 2/12/2017	5% du capital social prix maxi d'achat : 40 € Montant maxi : 9 829 440 €
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (7 <sup>ème</sup> résolution)	Durée : 26 mois Échéance : 2/08/2018	1,5 M€
Emission d'actions ordinaires donnant le cas échéant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre avec <u>maintien du DPS.</u> (8 <sup>ème</sup> résolution)	Durée : 26 mois Échéance : 2/08/2018	nominal : 8 M€ valeurs mobilières représentatives de créances : 50 M€
Emission d'actions ordinaires donnant le cas échéant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre avec <u>suppression du DPS au profit de catégories de personnes.</u> (9 <sup>ème</sup> résolution)	Durée : 18 mois Échéance : 2/12/2017 Suspension en cas d'offre publique	nominal : 1,5 M€ valeurs mobilières représentatives de créances : 50 M€
En cas de demande excédant le montant initial dans le cadre des 2 délégations précédentes, augmentation du nombre de titres à émettre (10 <sup>ème</sup> résolution)		15 % de l'émission initiale <sup>(1)</sup>
Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (11 <sup>ème</sup> résolution)	Durée : 26 mois Échéance : 2/08/2018	1 % du capital social au jour de la décision du Conseil

<sup>(1)</sup> : le montant maximal de l'offre étendue doit respecter le plafond fixé par la résolution en vertu de laquelle l'augmentation supplémentaire est réalisée.

Ces délégations et autorisations seraient consenties au Conseil d'Administration dans le but de disposer des moyens de mobiliser rapidement les ressources nécessaires au développement du Groupe, à l'exception de la délégation réservée aux adhérents d'un PEE que nous vous appelons à rejeter.



## Programme de rachat d'actions - Contrat de liquidité

L'assemblée du 5 juin 2015 a autorisé un programme de rachat d'actions en vue de poursuivre l'un des objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HEURTEY PETROCHEM par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe.

Le Conseil d'administration a mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale pour le seul objectif d'animation du marché de l'action pour un nombre total d'actions rachetées limité à 5 % du capital social.

L'ensemble des rachats d'actions effectués par la société au cours de l'exercice l'ont donc été uniquement en vue de poursuivre cet objectif. Aucune réallocation n'a été effectuée.

Dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI mis en place par la Société auprès de Natixis Securities pour favoriser la liquidité de ses titres, nous vous indiquons ci-dessous les nombres et prix des transactions de l'exercice :

- moyens affectés au contrat : 300 000 €
- Bilan mensuel des opérations :

2015	ACHATS		VENTES	
	Quantité	Cours €	Quantité	Cours €
Janvier	6608	24,41734	4267	23,65835
Février	6295	25,18975	11187	25,19252
Mars	5140	26,21669	4342	26,31740
Avril	7884	29,66069	7163	28,56751
Mai	4120	28,34670	5920	28,53264
Juin	5347	27,43500	1553	27,36538
Juillet	4926	24,54066	5218	24,15962
Août	5359	23,87193	5443	24,22920
Septembre	5242	24,14912	4381	24,62504
Octobre	5035	23,85363	4182	24,11313
Novembre	2821	22,90467	4690	22,62832
Décembre	5068	21,94317	4938	21,80856
<b>TOTAL</b>	<b>63845</b>	<b>25,42616</b>	<b>63284</b>	<b>25,18133</b>

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31.12.2015 : 7 220 actions, soit 0,15 % du capital  
Valeur nominale globale : 24 114,80 €  
Valeur comptable totale : 158 840 €
- Disponibilités sur compte de liquidité au 31.12.2015: 74 103,41 €

L'animateur du contrat est rémunéré par un forfait annuel de 25 K€.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée une résolution l'autorisant à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 5 % du capital de la Société en vue notamment de l'animation du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. L'autorisation est sollicitée pour une durée de 18 mois.

## 8. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### a) Composition du Conseil d'Administration au 31.12.2015 :

Nom	Fonctions dans la Société
Dominique HENRI	Président Directeur Général
Pascal BARTHELEMY	Administrateur
Claire GIRAUT*	Administrateur
Isabelle MULLER*	Administrateur
Sophie PATURLE	Administrateur
Georges PICARD	Administrateur
Jean-Marie PIERROT-DESEILLIGNY*	Administrateur
Jean SENTENAC	Administrateur

(\*) Administrateur indépendant

Les mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Claire GIRAUT a démissionné à l'issue du conseil d'Administration du 16 mars 2016. Le Conseil a coopté pour la remplacer Madame Claire TUTENUIT pour la durée restant à courir du mandat de Madame GIRAUT, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Madame TUTENUIT est administrateur indépendant.

Madame Claire TUTENUIT est diplômée de l'École Normale Supérieure et de l'IEP (PARIS) et ingénieur au Corps des Mines. Elle est Conseil Indépendant en stratégie du développement et Déléguée Générale de EpE (Association Française des Entreprises pour l'Environnement). Auparavant elle a travaillé pendant dix ans dans le Groupe Lagardère, en dernier lieu en tant que Directeur Stratégie des Activités Spatiales.

Elle est membre des Conseils d'Administration de l'IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales), de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) et de la Fondation Nicolas HULOT.

**b) Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2015 (à la connaissance de la société) :**

➤ Autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Dominique HENRI :

Président - Directeur Général

(date de renouvellement : 5 juin 2015 ; date d'expiration : AGO 2018)

- Heurtey Petrochem India Pvt Ltd (Inde) Administrateur
- Heurtey Petrochem Manufacturing SA (Roumanie) Administrateur
- Heurtey Petrochem Technology (Beijing) Co., Ltd. (Chine) Administrateur et Président du Conseil d'administration
- Petro-Chem Development Co., Inc. (Etats-Unis) Administrateur et Président du Conseil d'administration
- Prosernat (France) Administrateur
- SNPE (France) Administrateur

Monsieur Pascal BARTHELEMY :

Administrateur, Président du Comité Stratégique

(date de renouvellement : 5 juin 2015 ; date d'expiration : AGO 2018)

- AXENS Administrateur
- BEICIP FRANLAB Administrateur
- BIONEXT Président (membre du Comité Stratégique)
- IFP Energies Nouvelles Directeur Général Adjoint
- PROCETHOL 2 G (FUTUROL) Membre du Comité Stratégique

Monsieur Georges PICARD :

Administrateur, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations (date de renouvellement : 5 juin 2015 ; date d'expiration : AGO 2018)

- AXENS Administrateur
- BEICIP Franlab Administrateur
- COFIP Président et Membre du Comité d'Administration

- D2T Représentant permanent d'IFP Energies Nouvelles au Conseil de Surveillance
- EURECAT SA Représentant permanent d'IFP Energies Nouvelles au Conseil d'Administration
- EURECAT US Director
- IFP Energies Nouvelles Directeur Général Adjoint
- IFP Investissements Représentant permanent d'IFP Energies Nouvelles au Conseil d'Administration
- IFP Technologies Canada Inc. Président
- IFP Training Représentant permanent d'IFP Energies Nouvelles au Conseil d'Administration
- Malmaison Ressources Inc. Président et Administrateur

**Monsieur Jean DESEILLIGNY :**

Administrateur indépendant, Membre du Comité Stratégique et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations

(date de renouvellement : 5 juin 2015 ; date d'expiration : AGO 2018)

- AXENS Administrateur
- DIETSWELL Administrateur

**Madame Claire GIRAUT :**

Administrateur indépendant et Membre du Comité d'Audit

(date de renouvellement : 5 juin 2015)

- JULIUS BAER Group Ltd (Suisse) Administrateur et membre du Comité d'Audit

Madame GIRAUT a démissionné à l'issue du Conseil d'Administration du 16 mars 2016.

**Monsieur Jean SENTENAC :**

Administrateur et Membre du Comité Stratégique

(date de renouvellement : 5 juin 2015 ; date d'expiration : AGO 2018)

- AXENS Président - Directeur Général et Administrateur
- AXENS Catalyst Arabia Ltd Administrateur
- AXENS Middle East SPC Président et Administrateur

**Madame Sophie PATURLE :**

Administrateur et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

(date de début : 5 juin 2015 ; date d'expiration : AGO 2018)

- ALEDIA Représentant permanent de DEMETER PARTNERS au Conseil d'Administration
- COOLTECH APPLICATIONS Représentant permanent de DEMETER PARTNERS au Conseil de Surveillance
- DEMETER PARTNERS Membre du Directoire
- IFPEN Administrateur et Présidente du Comité d'Audit
- MAISONS FRANCE CONFORT (EUROLIST) Administrateur
- SIGMA GESTION Membre du Conseil de Surveillance
- SMART HOME INTERNATIONAL Représentant permanent de DEMETER PARTNERS au Comité Stratégique

**Madame Isabelle MULLER :**

Administrateur indépendant et Membre du Comité Stratégique

(date de début : 5 juin 2015 ; date d'expiration : AGO 2018)

- AXENS Administrateur
- Comité Professionnel du Pétrole Présidente
- Conseil National de la Transition Energétique Membre
- MEDEF Présidente de la Commission Environnement

➤ **Autres mandats et fonctions exercés par le Directeur Général Délégué**

**Monsieur Jacques MOULIN :**

Directeur Général Délégué

(date de renouvellement par le Conseil d'administration : 5 juin 2015 ; date d'expiration : AGO 2018)

- Heurtey Petrochem Development Canada Inc. (Canada) Administrateur
- Heurtey Petrochem GmbH (Allemagne) Co-Gérant
- Heurtey Petrochem Heaters Industry and Trade Ltd (Turquie) Gérant

- Heurtey Petrochem India Pvt Ltd (Inde) Administrateur
- Heurtey Petrochem Manufacturing SA (Roumanie) Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Heurtey Petrochem Rus Ltd (Russie) Administrateur et Président du Conseil d'administration
- Heurtey Petrochem South Africa (Pty) Ltd (Afrique du Sud) Administrateur
- Heurtey Petrochem Srb (Serbie) Gérant
- Heurtey Petrochem Technology (Beijing) Co., Ltd. (Chine) Administrateur
- Petro-Chem Korea Administrateur
- Petro-Chem Development Co. Inc. (Etats-Unis) Administrateur
- PFR Energy Systems (Etats-Unis) Administrateur
- Prosernat (France) Administrateur

### **c) Fonctionnement du Conseil d'Administration**

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

L'article 15 des statuts fixe les pouvoirs du Conseil :

« Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. »

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration définit notamment la fréquence de ses réunions (4 par an au minimum), les obligations et les moyens des administrateurs, ainsi que les missions confiées au Comité d'Audit, au Comité des Nominations et Rémunérations et au Comité Stratégique.

### **Pouvoirs**

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'Administration. Ses pouvoirs ne sont pas limités par les statuts de la Société. Sur le plan interne les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Approbation du budget annuel
- Acquisition, souscription à des valeurs mobilières autres que les SICAV de trésorerie, cession d'actions ou acquisition ou cession de fonds de commerce, création de filiales dotées d'un capital supérieur à deux cents mille (200 000) €
- Investissement d'un montant supérieur à 5 M€
- Emprunt supérieur à 10 M€
- Conclusion de tout contrat impliquant un montant supérieur à 150 M€ ou comportant un profil de risques particulier par rapport à la conduite habituelle des affaires.

Ces limitations sont inopposables aux tiers.

Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont, sur le plan interne, fixés par le Président Directeur Général.

### **Fréquence des réunions**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2015. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 87,5 %.

Lors de ses séances, le Conseil a veillé à la mise en œuvre des orientations de l'activité de la Société et de ses filiales et contrôlé sa marche générale.

Il a en particulier autorisé la souscription à une augmentation de capital de la filiale indienne destinée à financer l'investissement dans la nouvelle usine.

### **Convocation et informations**

Les Administrateurs sont régulièrement convoqués aux séances du Conseil. Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux séances du Conseil arrêtant les comptes annuels et intermédiaires. Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués dans les délais légaux.

### **Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués dans les meilleurs délais à tous les membres du Conseil. Chaque procès-verbal est approuvé au plus tard lors de la tenue de la réunion suivante du Conseil.

#### **d) Composition et fonctionnement des Comités spécialisés**

Trois Comités spécialisés ont été mis en place par la Société. Chacun d'eux est composé de 2 à 4 administrateurs choisis par le Conseil, dont un indépendant au moins. Les membres des Comités sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter.

- **Comité des Nominations et des Rémunérations :**

Le Comité se réunit au moins une fois par an pour préparer les décisions du Conseil d'Administration :

- Il fait toute recommandation au Conseil d'Administration sur sa composition, la sélection des candidats et la rémunération des Dirigeants.
- Il fait toute proposition au Conseil quant au montant global des jetons de présence pour chaque exercice et leur répartition.
- Il intervient dans le processus de mise en place de plans d'accès au capital en faveur des dirigeants et salariés et fait toutes propositions quant à la politique de rémunération et de motivation du personnel.

Les membres de ce Comité étaient au 31 décembre 2015 : Monsieur Jean DESILLIGNY (Président), Madame Sophie PATURLE et Monsieur Georges PICARD.

Le Comité des Nominations et Rémunérations s'est réuni 1 fois en 2015. Il a notamment examiné et fait des recommandations au Conseil d'administration quant à la rémunération des mandataires dirigeants, le montant global et la répartition des jetons de présence, la candidature de deux nouveaux administrateurs et la qualité d'indépendant des administrateurs par rapport aux critères définis par le Conseil d'administration.

- **Comité d'Audit :**

Le Comité se réunit au moins deux fois par an pour préparer les décisions du Conseil d'Administration sur :

- L'évaluation de l'existence, de la permanence et de la pertinence des procédures de contrôle financier
- La vérification des procédures internes de collecte et de contrôle des informations
- L'examen des comptes et des budgets annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration
- L'examen de l'adéquation des procédures internes à l'objectif de réduction et de maîtrise des risques inhérents à l'activité de la Société et de ses filiales.

Il intervient également dans le processus de sélection des Commissaires aux comptes.

Les membres de ce Comité étaient au 31 décembre 2015 : Madame Claire GIRAUT et Monsieur Georges PICARD (Président). Depuis le 16 mars 2016, Madame Claire TUTENUIT a remplacé Madame GIRAUT au sein de ce comité.

Le Comité d'Audit s'est réuni 3 fois en 2015. Il a notamment examiné les comptes au 31 décembre 2014, les comptes semestriels 2015, la prévision de clôture 2015 et le budget pour 2016 ainsi que le projet d'investissement pour l'usine indienne.

- **Comité stratégique**

Le Comité se réunit au moins deux fois par an pour préparer les décisions du Conseil sur les points suivants :

- les décisions d'acquisition d'actifs stratégiques ou de prises de participation stratégiques
- les accords stratégiques d'alliances et de coopération technologique et industrielle
- les développements majeurs touchant à la Société ou au Groupe
- les projets de plans de développement soumis au Conseil.



Les membres de ce Comité étaient au 31 décembre 2015 : Messieurs Pascal BARTHELEMY (Président), Jean DESEILLIGNY, Madame Isabelle MULLER et Monsieur Jean SENTENAC.

Le Comité stratégique s'est réuni 2 fois en 2015. Il a notamment examiné une cible potentielle dans le domaine du gaz et les perspectives de marché des deux branches d'activité du groupe dans le contexte de ralentissement constaté au 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

Le Comité Exécutif du Groupe est composé des membres suivants :

- Président Directeur Général
- Directeur Général Délégué
- Directeur Financier Groupe
- Secrétaire Général
- Président Directeur Général de Prosernat

**e) Commissaires aux comptes**

**COMPOSITION ACTUELLE :**

**Commissaires aux comptes titulaires**

**ERNST & YOUNG et Autres**

1-2 Place des Saisons, 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

Représenté par Mme Any ANTOLA

Mandat renouvelé pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2014, il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Mme Françoise GARNIER

Mandat confié pour six exercices par l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2015. Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

**Commissaires aux comptes suppléants**

**AUDITEX**

1-2 Place des Saisons, 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

Mandat donné pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2014, il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

**Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU**

63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, nommé pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2015, il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

**f) Conventions réglementées**

Il n'existe pas de nouvelle convention réglementée autorisée au cours de l'exercice 2015. Une convention de prestations de services conclue avec la filiale Prosernat et antérieurement autorisée par le conseil d'Administration, a été déclassifiée par le Conseil du 16 mars 2016 sur la base des nouvelles dispositions issues de l'Ordonnance n°2014-863 du 31/07/2014 concernant les

conventions conclues avec des filiales à 100 %, compte tenu de la sortie du minoritaire au cours de l'exercice 2015. L'objet de cette convention est de refacturer les coûts des services assurés par la maison-mère, principalement en matière stratégique, juridique, financière, commerciale, marketing et développement. Cette convention a été conclue le 10 février 2015 avec Prosernat aux mêmes conditions que pour l'ensemble des conventions de même nature avec les autres filiales du Groupe.

Le Conseil du 16 mars 2016 a procédé à l'examen annuel des conventions suivantes autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2015 :

- deux conventions de prestations d'assistance dans les domaines du management, développement commercial et marketing, finances, juridique, administratif et ressources humaines au bénéfice respectivement de Petro-Chem Korea Company Ltd et Heurtey Petrochem Manufacturing SA. Les conditions financières de ces conventions sont restées inchangées et correspondent à la facturation des coûts directs et indirects des prestations augmentés d'une marge de 5 %.
- un prêt de 3 M€ consenti à HPM en décembre 2013 pour une durée de 4 ans.
- une convention entre la société et IFPEN (qui dispose indirectement d'une fraction de vote supérieure à 10 % dans Heurtey Petrochem SA). Cette convention organise la collaboration des deux sociétés dans un projet de R&D relatif à la production d'hydrogène.

A l'issue de son examen annuel, le Conseil d'Administration a confirmé l'intérêt de ces conventions pour la société eu égard, notamment, à leurs conditions financières.

Par ailleurs, il existe une convention conclue entre IFPEN, qui dispose indirectement d'une fraction de vote supérieure à 10 % dans Heurtey Petrochem SA, et PROSERNAT filiale à plus de 50 % de Heurtey Petrochem SA. Cette convention est relative à la concession de licences de procédés par IFPEN à Prosernat.

## **9. FACTEURS DE RISQUES**

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

### **Risques liés à l'activité de la Société**

#### **Risques liés à l'exécution des contrats**

Ces risques sont liés à la réalisation de contrats clé en main à prix forfaitaire pour lesquels le Groupe s'engage à livrer des installations pour un prix ferme et dans un délai fixé avec les clients.

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont :

- le non-respect des délais contractuels de réalisation des projets pouvant entraîner des pénalités financières et des surcoûts liés au maintien d'équipes internes ou externes pour terminer les travaux et assurer les livraisons, conduisant à une dégradation de la marge des contrats ;
- le dépassement des coûts prévus (liés à une sous-estimation de certains postes en phase commerciale, ou à des surcoûts de travaux non envisagés initialement) entraînant une dégradation de la marge des contrats ; et
- la non-obtention des performances contractuelles pouvant entraîner des pénalités financières ou des travaux supplémentaires.

Afin de limiter les risques énoncés ci-dessus, le Groupe évalue le niveau de risque des projets dès réception de l'appel d'offre et :

- sélectionne les projets sur lesquels il accepte de s'engager ;
- établit une grille d'évaluation des risques d'exécution des projets concernant les aspects opérationnels, juridiques, contractuels, financiers et délais de réalisation afin de mettre en place les dispositions nécessaires pour limiter et contrôler les risques pendant la réalisation des contrats ;
- effectue un suivi rigoureux de l'évolution des risques opérationnels pendant toute la durée de réalisation des contrats ;
- s'assure au travers de revues de projet régulièrement tenues par le management de la société appuyé par le service Assurance Qualité que l'organisation, les moyens et les procédures mis en place suite aux évaluations initiales de risques permettent de garantir la bonne réalisation des contrats ;
- s'assure que la coordination des moyens est en ligne avec les nécessités de maîtrise des risques et que les procédures retenues sont correctement appliquées ;

Concernant le risque de pénalités financières, la politique du Groupe est :

- de limiter contractuellement l'impact financier des pénalités de retard ;
- d'exclure systématiquement toute indemnisation liée aux pertes indirectes consécutives à un défaut sur les équipements livrés par le Groupe ;
- de plafonner contractuellement de façon systématique le montant global de l'ensemble des pénalités, sans qu'il ne puisse jamais excéder 100 % du montant du contrat, quelle que soit leur cause (« Aggregate liability »).

#### Risques liés à la concurrence

Le Groupe dispose d'éléments de différenciation par rapport à ses concurrents grâce à ses différentes technologies et expertises techniques, son implantation géographique mondiale et ses capacités de réalisation de projet.

Néanmoins, la conclusion des contrats par la Société s'effectue en majorité dans le cadre d'un processus concurrentiel d'appel d'offres. A cet égard, bien que les facteurs de qualité, de performance et de réputation influent sensiblement sur la décision finale de sélection par les clients, le critère du prix reste déterminant. En conséquence, une intensification de la concurrence pourrait entraîner une baisse des prix proposés aux clients, et ainsi avoir une influence négative sur le chiffre d'affaires de la Société, les marges brutes des projets et son résultat.

Cependant les exigences des donneurs d'ordre en termes de qualification et de références limitent l'entrée de nouveaux concurrents.

#### Risques liés à l'évolution défavorable des conditions de crédit et de garanties bancaires

Le renforcement des réglementations bancaires peut limiter l'accès au crédit et à l'obtention de garanties bancaires, et conduire à une augmentation significative du coût de ces opérations et de leurs délais de mise

en place, ce qui pourrait ralentir le développement des activités du Groupe. La Société continue à bénéficier auprès de l'ensemble de ses banques de montants significatifs de lignes de garanties bancaires l'autorisant à satisfaire ses obligations contractuelles. Une partie de la dette financière du Groupe est à taux fixe et de ce fait le Groupe est protégé d'une évolution défavorable des taux d'intérêts. Malgré la politique de gestion et de couverture des risques mise en œuvre dans la sélection des projets, le Groupe reste soumis aux aléas financiers qui pourraient affecter ses partenaires et sous-traitants.

#### Risques liés à la sous-traitance

La Société fait régulièrement appel à la sous-traitance pour la fabrication de fours et d'unités modulaires de traitement de gaz.

Tout retard des sous-traitants ou des fournisseurs dans l'exécution de la partie du projet qu'ils réalisent, tout manquement d'un sous-traitant ou d'un fournisseur à ses obligations, ou tout autre fait lui étant imputable que la Société ne pourrait contrôler ou prévoir, peut entraîner des retards dans l'avancement global du projet et/ou engendrer des coûts supplémentaires potentiellement significatifs. La Société pourrait être tenue de dédommager les clients pour ces retards. Quand bien même il serait possible de mettre ces coûts supplémentaires à la charge des fournisseurs ou des sous-traitants défaillants, la société pourrait ne pas être en mesure de recouvrer la totalité de ces coûts, ce qui aurait un impact sur son résultat.

Afin de limiter les risques de qualité, de délais et financier liés à la sous-traitance, le Groupe dispose d'un processus de qualification de ses sous-traitants et fournisseurs, et réalise régulièrement des audits et des inspections dans les sociétés de sous-traitance. La société possède deux unités de fabrication, l'une en Roumanie et l'autre en Inde, ce qui sécurise environ 30 % de ses besoins de fabrication.

#### Risques technologiques

##### Branche fours

Pour son activité de conception et de réalisation de fours de procédé, la branche « Fours » a développé en interne un ensemble d'outils (programmes informatiques) qui capitalisent son savoir-faire et son expérience industrielle. Le principal risque technologique identifié est relatif à l'obsolescence d'outils internes ou au défaut d'adaptation à une évolution importante de marché, entraînant une perte de savoir-faire.

Pour limiter ce risque, Heurtey Petrochem consacre une part importante de ses investissements à l'acquisition de logiciels de calcul et de modélisation technique spécialisés et au développement interne des outils informatiques pour accompagner son activité et organise pour cela une veille technologique active avec ses partenaires spécialistes.

Pour son activité de conception et de réalisation de fours de procédés, Heurtey Petrochem peut être amené à utiliser des technologies développées par d'autres sociétés à qui elle verse des redevances en les combinant à ses propres technologies. Cette stratégie pourrait rendre Heurtey Petrochem dépendant du bon vouloir des propriétaires de ces procédés. Cependant, Heurtey Petrochem maîtrise l'ensemble des procédés disponibles sur le marché et peut sélectionner le procédé le plus adapté aux caractéristiques du projet pour ne pas être dépendant d'un seul procédé.

##### Branche gaz

Pour son activité de conception d'unités modulaires de traitement de gaz, la branche gaz a développé en interne un ensemble d'outils (programmes informatiques) qui capitalisent son savoir-faire et son expérience industrielle. Le principal risque technologique identifié est relatif à l'obsolescence d'outils

internes ou au défaut d'adaptation à une évolution importante de marché, entraînant une perte de savoir-faire.

Pour cette activité, le Groupe commercialise sous licences exclusives dans le cadre de contrats long terme une gamme complète de technologies de traitement de gaz naturel. La branche gaz consacre une part importante de ses investissements à des activités de recherche industrielle menées en collaboration avec le groupe IFPEN, afin de développer de nouvelles technologies ou d'améliorer les performances des technologies de traitement de gaz existantes.

Le Groupe et IFPEN définissent l'évolution des programmes de recherche en fonction de l'évolution technologique des marchés.

#### Risques liés aux systèmes d'information

La Société est exposée à un risque permanent de piratage de ses données, de défaillance ou d'atteinte à l'intégrité de son système d'informations et de ses données.

La Société a mis en place :

- une infrastructure technologique et des réseaux sécurisés,
- des procédures de sauvegarde et de reprise systématiques.

Pour limiter le risque lié aux systèmes d'information, le Groupe assure une veille technologique afin de maintenir la meilleure efficacité de ses systèmes de sécurité.

#### Risques liés aux transports

Dans le cadre de la réalisation de ses contrats, la Société est amenée à recourir à des moyens de transports spécifiques, terrestres ou maritimes.

Afin de couvrir ce risque, la Société met en œuvre une politique de qualification et de sélection de ses transporteurs en fonction de la localisation des livraisons, ainsi qu'une politique d'assurance systématique.

#### Risques liés à des actes terroristes, soulèvements, guerres ou révolutions d'origine nationale ou internationale ou du fait des conséquences de tels actes

Une part de l'activité de la Société est constituée de projets situés dans des zones où sont susceptibles de se produire des événements liés à des actes terroristes, de piraterie, guerres ou révolutions, des événements politiques ou des troubles sociaux imprévus, qui pourraient affecter ses opérations, ses résultats et sa situation financière.

L'exposition à ces risques peut être réduite de deux manières : soit en choisissant de ne pas réaliser de nouveaux projets dans la zone concernée soit en y mettant en place un dispositif de sûreté s'appuyant à la fois sur l'analyse du contexte, la prévention, la protection, et le suivi des mesures mises en place.

La Société peut, par ailleurs, décider de contacter des compagnies d'assurance ainsi que des agences de crédit-export pour souscrire, le cas échéant, des couvertures contre le risque politique.

Néanmoins, en cas d'instabilité politique nationale ou régionale, ces polices d'assurance peuvent se révéler insuffisantes pour éviter de constater une perte sur des contrats en cours, ce qui pourrait diminuer le résultat net de la Société, voire le conduire à constater une perte.

#### Risques liés aux dommages aux biens et aux personnes susceptibles d'être causés par les activités de la Société

Les activités de la Société sont sujettes aux risques inhérents au secteur des services d'ingénierie et de construction pour les industries pétrolière, pétrochimique et gazière, tels que le risque de défaillance des équipements, les accidents de personnes, les incendies ou les explosions. Ces risques peuvent entraîner des blessures ou des décès, des interruptions permanentes ou temporaires d'activité, des dommages aux biens mobiliers ou immobiliers, des pollutions ou autres atteintes à l'environnement. La Société est, en outre, susceptible d'être poursuivie dans de telles éventualités. Elle pourrait aussi être poursuivie au titre de l'exploitation ultérieure des installations qu'elle aurait conçues ou livrées.

La politique de la Société est de limiter contractuellement sa responsabilité d'une part et de souscrire les polices d'assurances nécessaires d'autre part. Pour ce faire, la Société se coordonne avec ses clients et ses sous-traitants, qui sont eux-mêmes assurés pour leurs responsabilités respectives.

Enfin, pour certains types de risques, il pourrait être impossible d'obtenir une couverture d'assurance adéquate à des conditions commerciales raisonnables pour le Groupe. Un défaut de couverture efficace contre les risques liés à l'activité, pour l'une des raisons ci-dessus, pourrait entraîner des surcoûts importants et éventuellement conduire la Société à constater des pertes.

En outre, la survenance d'un de ces événements pourrait nuire à la réputation de la Société et ainsi avoir un impact significatif sur ses résultats.

#### Risques liés à l'évolution du coût des matières premières et des fournitures

La majorité des contrats clé en main ou au forfait de la Société nécessite l'acquisition de matières premières et de fournitures dont la variation conjoncturelle des prix peut avoir un impact positif ou négatif sur la marge des contrats. Pour faire face à ce risque, Heurtey Petrochem s'efforce de limiter la période de validité de ses offres, d'obtenir des clauses contractuelles d'actualisation des prix en fonction des prix du marché et de passer rapidement les principales commandes de matériels dès lors que les contrats sont signés avec les clients.

La diversification des sources d'approvisionnement de la Société est un facteur supplémentaire qui minimise ces risques.

#### Risques liés à la clientèle

Les clients du Groupe sont essentiellement des pétroliers raffineurs, des pétrochimistes de grande notoriété, et des compagnies de production de gaz naturel ainsi que des sociétés d'ingénierie mondiales.

Le risque d'insolvabilité de ces clients est faible en dehors de risques géopolitiques et sociaux pouvant les affecter dans leur pays d'implantation, risques par ailleurs parfois couverts par des polices d'assurances spécifiques (telles que celles délivrées par la COFACE ou des établissements étrangers similaires). Dans certains cas, le Groupe exige des clients ne bénéficiant pas de telles couvertures de risque la mise en place de lettres de crédit afin de sécuriser le défaut de paiement.

En outre, le Groupe n'a pas constaté au cours de l'année 2015 ni à la date du présent rapport, de défaut de paiement significatif de la part de ses clients. Certaines créances jugées à risque, au Venezuela, ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente, sur les trois derniers exercices, le pourcentage de chiffre d'affaires généré par le premier client du Groupe, les cinq et dix premiers clients :

En % du chiffre d'affaires total de l'exercice	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires du premier client	26%	25 %	23 %
Chiffre d'affaires des 5 premiers clients	47%	44 %	54 %
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients	59%	56 %	67 %

#### Dépendance à l'égard des collaborateurs clés

Le bon fonctionnement et le développement d'Heurtey Petrochem repose sur les compétences et l'implication des équipes et notamment des collaborateurs clés. Si la Société devait être confrontée au départ d'une partie de ses collaborateurs clés et n'était pas en mesure de recruter ou de remplacer un tel personnel, les activités du Groupe pourraient en être fortement impactées.

Afin de retenir les collaborateurs clés, le Groupe met en place une politique d'identification et des mécanismes de fidélisation.

#### Risques liés à l'évolution de l'industrie pétrolière, chimique et gazière

L'activité d'Heurtey Petrochem dépend pour sa majeure partie des investissements réalisés dans le secteur pétrolier pour, d'une part le développement des gisements d'hydrocarbures, à terre et en mer et d'autre part, le traitement du pétrole, du gaz naturel ainsi que leurs dérivés ((unités de raffinage, sites pétrochimiques, usines de liquéfaction de gaz naturel)

Les cours du pétrole et du gaz naturel sur les marchés mondiaux, ainsi que les anticipations d'évolution de ces cours, ont une influence significative sur le niveau d'investissement dans ce secteur.

L'activité d'Heurtey Petrochem est, aussi, directement liée aux besoins en énergie et produits dérivés provenant du raffinage du pétrole, de la pétrochimie et de la production du gaz. Elle est en conséquence sensiblement influencée par :

- ✓ les retournements de cycles économiques qui peuvent conduire à des évolutions défavorables du prix du brut ;
- ✓ les instabilités politiques et sociales au niveau de certains pays producteurs dans ces secteurs ;
- ✓ l'évolution des réglementations étrangères locales, pouvant induire une restriction des investissements étrangers, une augmentation des droits de douane et une restriction sur les flux du commerce international ;
- ✓ le durcissement des réglementations sur la protection de l'environnement qui pourrait conduire à un ralentissement des investissements, notamment dans la production des gaz non conventionnels ;
- ✓ les catastrophes naturelles ou les risques de guerre.

Enfin, une révolution technologique majeure dans les modes de raffinage et de production des matières plastiques pourrait avoir des conséquences sur l'activité de la Société.

L'un ou plusieurs de ces facteurs pourraient avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats, et la situation financière de Heurtey Petrochem, ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

La présence du Groupe sur différentes zones géographiques et dans plusieurs secteurs d'activité (amont gazier et aval en raffinage et pétrochimie) permet une moindre exposition aux retournements de cycles économiques ou politiques.

#### Risques liés aux conditions climatiques

L'activité du Groupe pourrait être significativement affectée par des conditions climatiques particulièrement défavorables dans les pays dans lesquels il opère. En effet, de telles conditions pourraient entraîner la nécessité pour le Groupe d'évacuer son personnel ou de suspendre ses activités. De tels événements pourraient entraîner un retard ou l'arrêt d'un contrat ayant comme effet une baisse du chiffre d'affaires.

#### Risques réglementaires et juridiques

##### Risques contractuels et juridiques

Le Groupe exerce son activité à plus de 90 % à l'international dans de très nombreux pays dont les réglementations en matière notamment de droit commercial, de droit social et de protection contre la fraude évoluent constamment. Un défaut de respect de ces lois et réglementations pourraient exposer le Groupe et/ou ses employés à des poursuites civiles, pénales ou administratives pouvant entacher sa réputation et/ou influencer dans le cours de l'action.

En outre, la Société ne peut exclure des cas exceptionnels de nationalisation d'actifs, d'expropriation de droits ou de remise en cause de stipulations contractuelles en vigueur. La survenance de tels risques pourrait entraîner des pertes de marché et avoir un impact significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Il est précisé que le Groupe a mis en place une politique contractuelle et des revues systématiques de ces risques afin de limiter son exposition. Heurtey Petrochem dispose également d'une charte éthique dont les recommandations sont mises en œuvre dans toutes ses filiales.

##### Risques liés à l'évolution des réglementations fiscales et douanières

Dans les différents pays où il réalise son activité, le Groupe est soumis aux évolutions des réglementations fiscales et douanières en matière d'importations/exportations, de retenues à la source, de taxes locales, d'impôts sur les bénéfices et de conventions fiscales internationales.

L'évolution de la réglementation fiscale et des pratiques douanières pourrait avoir un impact significatif sur le coût de réalisation des projets et sur la charge d'impôts du Groupe.

Heurtey Petrochem procède régulièrement à l'évaluation du risque fiscal de ses opérations qui conduit à intégrer des clauses protectrices dans ses contrats commerciaux. Le Groupe assure également une veille active des réglementations dans les différents pays.

##### Risques liés au développement par des concurrents de technologies similaires entraînant pour la Société une perte en termes d'avantages concurrentiels et in fine en termes de résultat

Certains des produits du Groupe, ainsi que les procédés utilisés pour les produire ou les commercialiser, ont été brevetés, ont fait l'objet de demandes de brevets ou constituent des secrets commerciaux. Tous les pays n'offrent pas le même niveau de protection des droits de propriété intellectuelle. Si les droits de



propriété intellectuelle du Groupe étaient considérés comme non valables ou n'étaient pas susceptibles d'être protégés ou si le Groupe n'obtenait pas un brevet donné, ses concurrents pourraient alors développer et exploiter indépendamment des technologies similaires aux technologies non brevetées ou insuffisamment protégées du Groupe. De tels événements pourraient avoir un impact sur l'activité, l'image ou les résultats du Groupe. Le Groupe pourrait être amené à tenter des actions en justice pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle ou pour juger de la validité et de la portée de droits détenus par des tiers.

Le Groupe pourrait également faire l'objet d'actions en justice intentées par des tiers pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'ils prétendraient détenir. Toute procédure judiciaire pourrait se traduire pour le Groupe par des frais importants, la mobilisation de ressources et impacter de manière significative son résultat opérationnel.

#### Risque de contentieux

Le Groupe peut être amené à engager ou à être l'objet de procédures contentieuses avec des clients, partenaires, sous-traitants, employés ou administrations publiques qui pourraient nuire à son image et impacter sa situation financière.

#### Risques Industriels et Environnementaux

Le Groupe n'exploite pas de sites industriels susceptibles de générer des risques industriels ou environnementaux. Le Groupe dispose de deux unités de fabrication en Inde et en Roumanie qui ne sont pas des installations industrielles à haut risque pour l'environnement. Les déchets produits sont mesurés et contrôlés. Les déchets valorisables sont cédés à des entreprises spécialisées dans le recyclage. Les déchets non valorisables sont éliminés par des entreprises sous-traitantes possédant les agréments nécessaires.

Les risques liés aux interventions des équipes du Groupe sur les sites industriels des clients lors des opérations de montage et de mise en route sont couverts par les polices d'assurance souscrites par le Groupe.

#### Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le financement du Groupe est géré de façon centralisée au siège social par la société de tête en coordination avec l'ensemble des filiales du Groupe. La société de tête assure ainsi le financement des opérations de l'ensemble du Groupe et s'appuie sur :

- des conventions de trésorerie signées entre la maison mère et les filiales du Groupe ;
- des ressources bancaires de crédit court terme sécurisé mises en place avec le pool bancaire du Groupe par la société mère ;
- des ressources bancaires de crédit court terme bilatérales (découvert, mobilisation de créances françaises et étrangères) mises en place avec plusieurs banques par la société mère ;
- des ressources bancaires de crédit court terme mises en place entre certaines filiales (Inde, Etats Unis, Roumanie) et des établissements bancaires locaux ;
- les avances sur commandes reçues des clients au moment de la signature des contrats et lors de leur exécution.

Les conditions spécifiques de paiement des clients ne pouvant être répercutées intégralement aux sous-traitants de la Société, le besoin en fonds de roulement peut être amené à connaître des variations significatives en cours d'année susceptibles d'engendrer un risque sur la maîtrise de la trésorerie d'Heurtey Petrochem.

### Convention de prêt et de crédit

Le groupe a contracté le 24 mai 2011 avec son pool bancaire une facilité globale de crédit et de prêt syndiqué d'un montant total de 39,9 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, la dette financière comptabilisée au bilan du Groupe relative à cette facilité bancaire s'élève à 18,5 millions d'euros dont 6,5 millions d'euros pour le prêt moyen terme et 12 millions d'euros pour le crédit revolving].

La facilité globale comporte des clauses d'engagement et de défaut usuelles pour ce type de financement structuré ainsi que trois ratios financiers :

- Le ratio R1 : Dette financière brute consolidée/fonds propres consolidés
- Le ratio R2 : Excédent brut d'exploitation retraité/dette financière brute
- Le ratio R3 : Cash-flow libre/service de la dette

Au 31 décembre 2015, ces ratios financiers sont respectés.

Le groupe a souscrit en 2015 un emprunt moyen terme sur 36 mois de 5 millions d'euros auprès de la BPI pour financer l'acquisition du terrain de son usine indienne.

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose de ressources de financement non utilisées représentant un montant total de 30 millions d'euros, composées de découvert bancaire, de mobilisation de créances et de lignes de crédit sécurisées.

### Risques de marché

#### Risques de taux

Les emprunts contractés par le Groupe sont à taux variables calculés sur l'index Euribor. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture de taux afin de réduire et contrôler le risque d'évolution défavorable des taux.

#### Risques de change

##### *Risque de change opérationnel*

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe est exposé au risque de change. Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe met en œuvre une politique stricte de couverture des risques visant à limiter au maximum l'exposition au risque de change.

La politique du Groupe consiste à couvrir les opérations en devises dans toutes les entités du Groupe ; le Groupe considère donc qu'il n'y a pas de risque de change résiduel significatif pour les flux futurs de trésorerie à percevoir dès lors qu'ils seraient différents de la devise fonctionnelle de l'entité titulaire des contrats pour lesquels une couverture de change ou une couverture naturelle aurait été mise en place.

Cette politique s'appuie sur des principes de limitation de l'exposition au risque de change quand les facturations au client ou les facturations des fournisseurs se réalisent en devises différentes de la devise du pays de l'entité titulaire du contrat avec les clients ou des contrats avec les fournisseurs.

Les principes de limitation de l'exposition aux risques de change sont les suivants :

- recherche systématique de position de couverture naturelle « *natural hedging* » de change dans les contrats multi devises en s'assurant que les devises d'encaissement sont les mêmes que les devises de décaissement ;

- couverture de l'exposition résiduelle par devise (situation d'encaissement et décaissement en deux monnaies différentes) par la mise en place d'instruments financiers pendant l'exécution du contrat ;
- suivi et mise à jour des couvertures des positions résiduelles en place lors de la réalisation des contrats.

Les couvertures de change sont faites dans le cadre des normes comptables internationales et les transactions sont qualifiées par relation pour entrer dans le champ de la comptabilité de couverture.

Le Groupe privilégie systématiquement l'utilisation d'instruments d'achats ou de vente de couverture à terme. Il n'y a pas au 31 décembre 2015 d'option de change en place.

#### *Risque de change financier*

Chaque entité du Groupe se finance à court terme :

- soit en négociant avec un établissement local des facilités de crédit court terme contre-garanties par la société mère et consenties en devises du pays qui ne donnent donc pas lieu à risque de change ;
- soit en empruntant des ressources court terme de compte courant à la société mère qui sont consenties en euros aux entités du Groupe ; ces montants en euros sont ensuite convertis en devises par les différentes entités et font l'objet d'un contrat de couverture souscrit par la filiale calé avec les échéances prévisionnelles de remboursement.

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'a pas contracté de dette financière externe en devise autre que l'euro. Dans ces conditions, le Groupe estime donc qu'il n'a pas d'exposition significative résiduelle au risque de change.

#### *Risque de change lié aux investissements à l'étranger*

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

En 2015, la part du chiffre d'affaires consolidé du Groupe réalisé en devises est de 51% dont 35 % en dollars américains.

Une variation de 10 % de la parité moyenne USD/EUR aurait eu une incidence sur le chiffre d'affaires du Groupe de 15M€ au cours de l'exercice 2015.

#### Risques sur actions

Néant.

#### Informations relatives aux dérivés de crédit

Néant.

#### Risques liés aux acquisitions

Dans le cadre de sa stratégie de croissance qui pourrait prendre la forme d'acquisitions et/ou de prises de participation et de partenariats, la Société pourrait être amenée à réaliser des acquisitions ou des investissements dans son activité. De cette démarche découlerait un risque nouveau lié à la capacité d'intégrer avec succès la nouvelle entité. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un effet défavorable

significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de Heurtey Petrochem ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions Heurtey Petrochem, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation de ses actionnaires.

### **Assurance et couverture des risques**

Le Groupe dispose des polices d'assurance permettant de couvrir les risques liés à son activité d'ingénierie, aux dommages aux biens, aux pertes d'exploitation et à la responsabilité civile et professionnelle de la Société et de ses filiales. Les couvertures sont dimensionnées et adaptées en fonction des caractéristiques des projets et selon les garanties disponibles sur le marché international.

Le programme d'assurance de Heurtey Petrochem comporte des polices sur contrats et des polices permanentes.

#### **1/ Les polices d'assurance sur contrat**

Les polices d'assurance sur contrats sont souscrites pour les besoins spécifiques et la durée d'un contrat considéré. Heurtey Petrochem peut être le souscripteur direct de ces polices, à son bénéfice et celui de ses partenaires sur le projet, et inclure les primes dans son prix. Il peut aussi être assuré additionnel de polices souscrites directement par son client.

Les polices sur contrat sont en général des assurances « tous risques chantiers – montage essais » couvrant l'ensemble des études et travaux à réaliser, y compris les matériaux et fournitures destinés à être incorporés dans l'ouvrage, contre les risques de dommages matériels depuis la phase de conception jusqu'à la fin de la période de garantie contractuelle. Elles couvrent généralement le coût total du projet.

#### **2/ Les polices d'assurance permanentes**

Le Groupe dispose d'un programme d'assurances permanentes pour les risques de responsabilité et pour les risques de dommages de ses locaux et matériels. Elles sont périodiquement revues en fonction du développement de l'activité.

##### **Les assurances de responsabilité**

Les risques de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité générale pour l'ensemble des activités du Groupe sont couverts par un programme intégré qui intervient au-delà des polices souscrites localement par les filiales du Groupe, en complément de leurs conditions et capacités. Ce programme a fait l'objet d'une revue à l'échéance de janvier 2015 et a été renouvelé pour 3 ans.

Les risques d'accident et maladie du personnel en mission sont couverts par une police d'assurance Individuelle Accidents et Assistance rapatriement monde entier.

##### **Les assurances de dommages**

En matière de transport, le Groupe dispose d'une police permanente, tarifée annuellement sur la base des valeurs transportées, qui permet de couvrir le transport des marchandises, matières premières, approvisionnement de toute nature, produits encours de fabrication et produits finis, pour tous moyens de transport et pour tout point du monde. Pour ses filiales étrangères, cette police est utilisable dans les mêmes conditions de couverture sur déclaration d'aliments.

Les sites de fabrication du Groupe, en Roumanie et en Inde sont couverts en « tous risques sauf » pour les dommages matériels et la perte d'exploitation consécutive à un sinistre.

Les autres locaux du Groupe sont couverts par des polices multirisques pour les dommages aux bâtiments et aux équipements informatiques.

Le coût des polices d'assurance permanentes du Groupe est en 2015 inférieur à 0,50 % du chiffre d'affaires annuel consolidé.

## 10. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Ces dépenses concernent principalement les amortissements excédentaires et la TVTS.

## 11. AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'état du marché et des perspectives actuelles, le Conseil d'administration ne propose pas de distribution de dividendes cette année. Nous vous proposons donc d'affecter le résultat de l'exercice 2015, soit 656 902,21 € comme suit :

### Origine

- Bénéfice de l'exercice	656 902,21 €
- Report à nouveau	4 038 633,65 €
- Total bénéfice distribuable	4 695 535,86 €

### Affectation

- Réserve légale	32 845,11 €
- Report à nouveau	4 662 690,75 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2012	1 946 762,40 €* Soit 0,55 € par action	-	-
2013	1 946 762,40 €* Soit 0,55 € par action	-	-
2014	2 693 021 € * Soit 0,55 € par action	-	-

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

## 12. PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

### a) Caractère Ordinaire

La première résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes sociaux de l'exercice 2015 faisant ressortir un résultat de 656 902,21€.

La deuxième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes consolidés de l'exercice 2015 établis selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, faisant ressortir un résultat de 8 254 K€ (part du groupe).

La troisième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale l'affectation du résultat de l'exercice telle que présentée ci-dessus.

La quatrième résolution propose à l'Assemblée Générale d'approuver une convention nouvelle sur la base du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

La cinquième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la ratification de la nomination provisoire de Madame Claire TUTENUIT en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Claire GIRAUT, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Claire TUTENUIT est diplômée de l'École Normale Supérieure et de l'IEP (PARIS) et ingénieur au Corps des Mines. Elle est Conseil Indépendant en stratégie du développement et Déléguée Générale de EpE (Association Française des Entreprises pour l'Environnement). Auparavant elle a travaillé pendant dix ans dans le Groupe Lagardère, en dernier lieu en tant que Directeur Stratégie des Activités Spatiales.

Elle est membre des Conseils d'Administration de l'IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales), de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) et de la Fondation Nicolas HULOT.

La sixième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le renouvellement du programme de rachat d'actions. Il est ainsi proposé de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat d'actions de la société, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 5 juin 2015 dans sa dix-septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HEURTEY PETROCHEM par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 9 829 440 €.

#### **b) Caractère Extraordinaire**

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations permettant de procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler les délégations dont il disposait et qui arriveront prochainement à échéance dans les conditions présentées ci-après. Il est également proposé de renouveler l'autorisation en matière d'actions gratuite ayant expiré le 23 juillet 2015 afin de bénéficier des nouvelles dispositions légales. En conséquence, une délégation en matière d'augmentation de capital réservée aux salariés est soumise aux actionnaires, que le Conseil d'administration n'a pas agréée.

- **La septième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes.**

La précédente résolution de cette nature arrivant à échéance en 2016, il est proposé à l'Assemblée Générale de statuer à nouveau sur une délégation d'une durée de 26 mois à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal global maximum de ces augmentations de capital ne pourrait être supérieur à 1,5 M€, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

- **La huitième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription.**

La présente résolution de cette nature arrivant à échéance en 2016, il est proposé à l'Assemblée Générale de statuer à nouveau sur une délégation d'une durée de 26 mois à donner au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Le montant total de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées pourrait atteindre un montant nominal maximum de 8 M€, soit 48,74% du capital actuel. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance pouvant être émis ne pourrait être supérieur à 50M€. Ces plafonds seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de l'Assemblée.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- Limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

- La neuvième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour l'émission d'actions ordinaires donnant le cas échéant accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées.

La précédente résolution de cette nature arrivant à échéance en 2016, il est proposé à l'Assemblée générale de statuer à nouveau, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, sur une délégation d'une durée de 18 mois à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires, des actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de plusieurs catégories de personnes répondant à des caractéristiques définies.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des catégories de personnes suivantes :

- Tous fonds d'investissement, entreprises ou établissements publics ou mixtes investissant au service du développement économique local ou national ;
- Toutes sociétés de gestion (agrées ou non par l'Autorité des Marchés Financiers) ayant pour activité la gestion de portefeuille pour compte propre ou compte de tiers et investissant notamment à titre habituel dans des sociétés spécialisées dans les secteurs de l'ingénierie et/ou de l'énergie ;
- Tous fonds d'investissement de droit français ou étranger (en ce compris tout FCPR, FCPI ou FIP) ou toute société de droit français ou étranger investissant notamment dans des sociétés spécialisées dans les secteurs de l'ingénierie et/ou de l'énergie, pour un montant de souscription individuel minimum dans la société de cent mille euros (prime d'émission incluse) ou la contre-valeur de ce montant en devises ;
- Les personnes visées à l'article 314-6 du Règlement Général de l'AMF ;
- Les personnes physiques ou morales, françaises ou étrangères (i) détenant le contrôle au sens de l'article L.233-3 I ou II du Code de commerce d'une société ayant une activité d'ingénierie pétrolière ou gazière (ii) dont la Société se porterait acquéreur en tout ou partie.

Le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1,5 M€. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions



ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal global maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à 50 M€.

Ces plafonds seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de l'Assemblée.

Le prix d'émission des actions ordinaires à émettre de manière immédiate ou différée, en vertu de la présente délégation serait au moins égal - après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions, du prix d'émission desdits bons - à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait à son choix utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi les catégories de personnes ci-dessus définies.

Il ne pourrait être fait usage, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale de cette délégation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de l'offre.

Cette délégation priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

- **La dixième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale l'autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (des huitième et neuvième résolutions)**

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées (huitième et neuvième résolutions) de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

- **La douzième résolution soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail**

Nous soumettons à l'Assemblée Générale la douzième résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée à statuer sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un PEE, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation

au profit des adhérents d'un PEE permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément à la réglementation en vigueur. Le Conseil aurait tous pouvoirs pour :

- procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice, sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription ;
- attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de l'avantage fixé par la loi et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Votre Conseil d'Administration vous propose d'adopter l'ensemble de ces résolutions, à l'exclusion de la douzième résolution qu'il vous propose de rejeter car elle n'entre pas dans les modalités choisies par l'entreprise pour motiver et fidéliser son personnel.

Le Conseil d'Administration



Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

HEURTEY PETROCHEM SA

NATURES DES INDICATIONS	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>Capital social en fin d'exercice</b>					
Capital social	16 415 182	16 353 983	11 822 157	11 321 157	11 321 157
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	4 914 725	4 896 402	3 539 568	3 389 568	3 389 568
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations	0	0	0	150 000	150 000
-par exercice de droits de souscription	0	16 323	30 000	50 000	50 000
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	117 715 858	159 167 665	154 445 128	144 298 117	164 007 607
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 545 312	8 320 967	6 773 521	5 532 474	3 281 931
Impôts sur les bénéfices	-136 846	580 956	30 204	-246 074	-284 528
Participation des salariés due au titre de l'exercice	142 544	1 308 516	652 170	287 896	0
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	656 909	6 034 558	3 438 088	916 100	389 610
Résultat distribué		2 693 021	1 946 762	1 864 262	1 864 262
<b>Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1,54	1,70	1,91	1,63	0,97
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,13	1,23	0,97	0,27	0,11
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,55	0,55	0,55	0,55
<b>Effectif</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	128	135	128	126	118
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 324 494	9 193 312	8 426 178	7 968 119	7 147 845
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	4 179 558	4 363 850	3 968 531	3 547 073	3 258 054

